

**REUNION DE HAUT NIVEAU RELATIVE A LA NOUVELLE
REGLEMENTATION DES CHANGES**

Douala, le 04 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une réunion de haut niveau relative au lancement de la campagne de sensibilisation et de vulgarisation de la nouvelle réglementation des changes s'est tenue à Douala, dans la salle des conseils de l'agence de la BEAC. Présidée par **M. Cesar Augusto MBA ABOGO**, Président du Comité Ministériel de l'UMAC, cette rencontre a connu notamment la participation du Président de la Commission de la CEMAC, du Gouverneur de la BEAC, des membres du Gouvernement de la BEAC et de leurs principaux collaborateurs, des dirigeants des patronats des pays de la CEMAC, des chambres consulaires, des associations professionnelles d'établissements de crédit, des associations professionnelles des établissements de microfinance, des syndicats de pétroliers, des syndicats de miniers, des syndicats d'industriels, des syndicats d'importateurs, des principales entreprises pétrolières, minières et des bureaux de change. Y était également présent, le représentant résident du Fonds Monétaire International pour le Cameroun et le Gabon.

Cette rencontre s'est tenue dans un contexte marqué par l'entrée vigueur, depuis le 1^{er} mars 2019, de la nouvelle réglementation des changes adoptée par le Comité Ministériel le 21 décembre 2018. Les agents économiques présents ont fait part de leurs diverses incompréhensions et inquiétudes quant à la mise en œuvre de ce nouveau texte. A cet effet, plusieurs problématiques ont ainsi été abordées. Il s'agit notamment (i) du traitement des demandes de transferts présentées par les établissements de crédit par la Banque Centrale ; (ii) des difficultés d'accès aux devises dans le marché du change manuel ; (iii) de l'application de certaines dispositions du Règlement telles que la domiciliation des exportations dans certains pays de la CEMAC ; (iv) les difficultés liées aux opérations d'envoi rapide de fonds (v) de la communication sur la nouvelle réglementation des changes.

Concernant ce qui est perçu par les agents économiques comme un rationnement des devises et des rejets abusifs des demandes de transfert, la BEAC a assuré les participants de la disponibilité des devises en présentant l'évolution de ses réserves de changes qui couvrent plus de trois mois d'importations pour toute la Zone. La préoccupation des banques réside dans les rejets par la Banque Centrale des demandes de transfert conformes présentées par des banques commerciales au motif que celles-ci détiennent des avoirs extérieurs pouvant couvrir ces demandes. Ces banques ont souvent été invitées à régler ces transferts en prélevant sur les avoirs extérieurs qu'elles détenaient. Dans une